

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025
Délibération n°16

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt mars à 19h30, le Conseil Municipal
convoqué le quatorze mars s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : MOREAU Gaëlle ; FISCHER Maryline ; GRANET Alice ; MOUTIER Gérard HERMITTE Jean-
Pierre ; KIRKYACHARIAN Luc ; SEMIOND Philippe ; BARONNAT Bernard ; COQUILLAT Catherine ;
ALPHAND Thierry ; Franck ADISON ; VISSANT Céline ; Virginie JEANE ; MOUGIN Rémi ; VERNET
Laurent ; ALDEBERT Gérard ; PRAT Christelle ; GIRAUD Matthieu

Absents : ALDEBERT Gérard

Procurations : VERNET Laurent à MOSSO Véronique ;
Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

**OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024 DES BUDGETS M57, M49,
M43, M4 FREYSSINET ET M4 AILEFROIDE**

Le compte de gestion est établi par le receveur municipal, qui est chargé d'encaisser les
recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire. Il retrace l'ensemble des
opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à
approbation du Conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci
avec le compte administratif présenté par le Maire.

Vu l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

D'approuver les comptes de gestion du comptable public pour l'exercice 2024 des budgets
M57, M49 Eau, M43 remontées mécaniques, M4 camping et piscine du Freyssinet et M4
camping Ailefroide.

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'inspecteur des finances publiques
et par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

